Conseil d'établissement 2014-2015
École Saint-Clément

LE LUNDI 20 AVRIL 2015

à 18h30, au salon du personnel de l'édifice EST

PROCÈS-VERBAL

Qualité	Nom	Présent	Absent
Présidente	Diane Pemberton-Smith	X	
Vice-président	Éric Boucher	X	
Trésorière	Nathalie Goetz	X	
Directrice	Isabelle Boivin	X	
Directeurs adjoints	Guillaume Smith-Desbiens	X	
	Sylvain Binette	X	
Enseignants	Hélène Chagnon	X	
	Annie-Claude Desroches	X	
	Véronique Matteau		X
	Andréanne Borduas	X	
	Jean-Marc Chalifour	X	
	Jocelyne Legault	X	
	Danielle Hudon	X	
Personnel de soutien	Geneviève Gauthier	X	
	Diane Pitre	X	
Membres Parents	Patricia Gravel	X	
	Michèle Hogue	X	
	Jean Desaulniers	X	
	Valérie Pelletier	X	
	Maria Sioufi		X
	Tania Naim	X	
Membre de la communauté	Sébastien Moïse	X	

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Prises des présences et vérification du quorum

Le quorum étant constaté, la rencontre peut débuter.

Le Commissaire, M. Landreville, est présent pour la rencontre mais il indique qu'il devra quitter avant la fin étant donné une autre rencontre à laquelle il doit assister.

2. Période de questions du public

Mme Geneviève Bordeleau, maman de quatre (4) enfants, dont trois (3) fréquentent l'École St-Clément Est, est présente afin de s'adresser au C.É. Mme Bordeleau est également responsable des bénévoles pour la bibliothèque à l'édifice Est. Elle fait part, au nom d'autres mamans, de ses préoccupations face au changement d'horaire de l'école pour l'année prochaine et explique comment cette modification causera préjudice à sa famille, notamment dû au fait des horaires différents entre l'édifice Est et l'Académie.

Mme Bordeleau demande si les questions retenues dans le cadre du sondage ont été approuvées et rédigées par les membres parents du C.É car elle soumet que les parents ont été tenus à l'écart des décisions importantes qui touchent le bien-être des élèves. Pour cette raison, elle réfute les résultats du sondage.

Mme Isabelle Boivin s'est, en premier lieu, adressée à Mme Bordeleau. Elle lui explique que la question relative au changement d'horaire de l'école appartient au service des transports de la CSMB et au directeur général adjoint et non pas à l'École. Aucune consultation des parents n'était requise par la Loi ou les politiques en place. Cependant, dès l'annonce du changement d'horaire, la direction de l'école a transmis toutes les préoccupations et propositions alternatives émises par les parents à la CSMB. Il faut dire que l'école a obtenu une grande collaboration des familles qui ont fait part de plusieurs scénarios et idées afin de contrer le nouvel horaire imposé par la CSMB. Une fois que la CSMB a mis de l'avant deux scénarios, le C.É. a décidé de sonder les parents.

La Présidente Diane Pemberton-Smith ajoute que les commissions scolaires ne consultent pas les parents sur la question du transport scolaire. Mme Boivin précise que nous avons eu une grande chance d'avoir cette possibilité et la CSMB a créé un précédent en prenant en considération les résultats du sondage afin d'établir le scénario final.

Mme Kim-Anh Tran, également présente, propose que les rôles et responsabilités du C.É. soient mieux expliqués afin d'éclaircir la mission du C.É.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est convenu de devancer les items 6 et 7 devant l'item 3 afin de profiter de la présence de M. le Commissaire.

PROPOSÉ PAR : Jean-Marc Chalifour
APPUYÉ PAR: Patricia Gravel

4. Lecture et <u>adoption</u> du procès-verbal du C.É. du 23 mars 2015

PROPOSÉ PAR : Andréanne Borduas
APPUYÉ PAR : Danielle Hudon

5. Suivi aux procès-verbaux

<u>Procès-verbal du C.É. du 23 mars 2015</u>

Point 5 :

- Une photo du matériel acheté avec la bourse Hélène De Wever est en voie d'être transmise à la famille.
- Mme Boivin confirme qu'il n'est pas possible pour les membres parents du C.É. d'être impliqués dans le processus visant à combler le poste de direction de l'École St-Clément Ouest afin de soutenir la candidature de M. Sylvain Binette. Les processus de sélection de la CSMB obéissent à des règles de procédure qui ne prévoient pas une telle intervention.
- Clientèle : 125 inscriptions ont été reçues pour le préscolaire à l'Est et 85 à l'Ouest.

Point 10 : Mme Boivin informe le C.É. que les critères de partage des allocations pour le soutien des élèves HDAA ne sont pas en lien avec l'indice de défavorisation. Diane Pemberton-Smith a d'ailleurs remis une lettre à la CSMB à la suite des recommandations du C.É. émises le 23 mars 2015. Elle remercie Nathalie Goetz pour son apport.

6. Transport scolaire <u>(information)</u>

<u>(questions et réponses)</u>

Monsieur Landreville s'adresse au C.É. et explique avoir suivi de près la situation relative au changement d'horaire pour l'année prochaine. Il précise que cette expérience l'a fait réfléchir sur les façons de faire de la CSMB ainsi que sur l'approche qui a été adoptée. Il indique que la CSMB va travailler très fort afin de s'améliorer.

Par ailleurs, il explique que l'enveloppe budgétaire pour le transport scolaire est imposée à la CSMB. Il y a près de 92 établissements à gérer et il est difficile d'aménager le transport scolaire dans ce contexte. De plus, l'enveloppe budgétaire pour le transport a été réduite cette année.

Un précédent a été créé à Ville Mont-Royal lorsqu'un sondage a été fait auprès des parents que les résultats ont été pris en considération par la CSMB dans l'établissement de l'horaire. Monsieur Landreville soumet que le scénario 2 est le plus proche de ce que les parents étaient prêts à accepter, même si c'est par dépit. Le fait demeure que la Ville aura ses autobus exclusifs et qu'ainsi, le transport ne sera pas dépendant d'autres circuits ou arrondissements.

Madame Boivin indique que le communiqué qui a été transmis a été préparé par les communications de la CSMB. Elle annonce également que l'école est en discussion avec le directeur général de Ville Mont-Royal et le maire afin de rendre la rue Jasper piétonne.

7. Révision de la politique de transport de la CSMB (discussion seulement)

Diane Pemberton-Smith explique que le C.É. n'est pas consulté quant à cette politique mais le CCP sollicite les recommandations du CRPRN. Ainsi, le C.É., suite à des discussions entre ses membres, transmettra les observations suivantes à Valérie Pelletier, représentante au CRPRN :

1) Le C.É. devrait être consulté lorsqu'il est question de modifier la politique sur le transport et

2) Le C.É. est en accord avec les changements proposés et identifiés à la page « A » de l'extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 10 mars 2015.

8. Nombre de membres parents au CÉ (information)

Madame Boivin explique qu'à chaque printemps, la CSMB consulte les C.É. afin de voir si ces derniers souhaitent modifier leur nombre de membres parents. Dans le contexte de l'école St-Clément, étant donné la création de deux écoles distinctes à compter du 1er juillet 2015, on doit modifier la composition des deux C.É.

La direction propose les nombres suivants qui ont été entérinés à l'unanimité par les enseignants lors de l'Assemblée générale à l'unanimité :

St-Clément Ouest : 4 membres parents / 4 membres école

St-Clément Est : 6 membres parents / 6 membres école

À la suite d'une demande de vote, les résultats sont les suivants :

Pour : 12

Contre : 8

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

9. Plan d'action contre l'Intimidation (information)

Isabelle Boivin indique que les travaux à ce sujet se poursuivent, que les enfants réagissent bien aux interventions et améliorent leur comportement. L'analyse du sondage effectué auprès des enfants de 3e et 4e années est complétée. Il s'en dégage notamment que les enfants ont un sentiment de sécurité très fort envers l'école. Ce taux dépasse largement la moyenne de la CSMB. Les enfants se sentent donc en confiance afin de dénoncer des comportements et d'en parler autant à leurs parents qu'à l'École. Des pistes d'intervention ont été identifiées rapidement suite à ce sondage.

Ainsi, une nouvelle cible a été élaborée et celle-ci fera partie de la Convention de gestion et de réussite éducative de l'École St-Clément : d'ici au 30 juin 2016, l'école compte augmenter de 8% le sentiment d'empathie chez les enfants du 2e cycle pour dépasser la moyenne CSMB. Il est prévu que les enfants répondent au même sondage en juin 2016 afin de mesurer de nouveau cette nouvelle cible.

Des ateliers de socialisation sont présentement en cours à ce sujet dans les deux édifices.

À la suite d'un événement d'intimidation survenu à l'édifice Est, Madame Boivin explique le processus qui est enclenché lorsqu'un tel événement est porté à l'attention de la direction. Une enquête est aussitôt ouverte et une intervention auprès de tous les acteurs est faite. Les interventions sont variables selon ce qui s'est passé. Les techniciens en éducation spécialisée (TES) sont impliqués, le cas échéant. Enfin, les parents de tous les élèves impliqués sont informés.

Un membre parent demande si les résultats du sondage complété auprès des élèves du deuxième cycle peuvent être présentés au CÉ. La direction répond que oui.

10. Nouvel acte d'établissement Saint-Clément Ouest (information)

Confirmation de Dominique Bertrand : le poste directeur sera affiché vendredi le 24 avril 2015.

11. Compte-rendu des comités bénévoles et la Fondation / CRPRN

Le C.É. discute des divers comptes rendus et aucune question n'est soulevée**.**

12. Information des Services de garde

Les cubes énergie commencent la semaine prochaine.

Les prochaines activités pédagogiques des deux édifices sont annoncées.

À la suite du changement d'horaire pour 2015-2016, les parents dont les enfants fréquentent l'Académie et l'école St-Clément ont été invités à communiquer avec la direction afin de trouver une solution aux horaires différents entre les deux écoles.

Mme Boivin informe le C.É. que les frais de surveillance des dineurs et des frais de garde sporadiques doivent être majorés pour l'année prochaine et ce, conformément à l'art. 258 de la *Loi sur l'instruction publique.* Les augmentations proviennent de l'augmentation du coût de la vie.

Les frais de surveillance des dineurs passeraient de 2.85 $ à 3.00 $ (il est à noter que l'école offre un berlingot de lait)

Les frais de garde sporadiques passeraient de 12.00 $ à 13.00 $ par jour.

Mme Boivin indique qu'en début d'année scolaire, des coupures majeures ont été effectuées au budget du service de garde. La direction constate ce fait au compte-goutte car les allocations ont été modifiées sans préavis en cours d'année. Ceci est difficile pour la direction. L'école compresse ses dépenses mais peut tout de même assumer ses engagements.

Proposé par : Andréanne Borduas

Appuyé : Jean-Marc Chalifour

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

13. Correspondance à l'attention du conseil

Diane Pemberton-Smith énonce les diverses correspondances reçues et envoyées par le C.É.

14. Informations de la direction

14.1 Compressions budgetaires et journée d'accueil préscolaire 5 mai, Est et Ouest

Madame Boivin explique que des compressions budgétaires importantes sont prévues pour 2015-2016, notamment au niveau du soutien linguistique et des mesures d'accueil. Les informations pour les services de garde n'ont pas encore été reçues. Enfin, l'aide aux devoirs est abolie dans les milieux favorisés. Cette mesure sera maintenue dans les milieux les plus défavorisés.

Au niveau de la clientèle, tout semble stable. Le nombre de groupes n'est pas confirmé étant donné que les données sont encore trop imprécises. Les ratios enseignants / élèves sont en discussion.

Le 5 mai aura lieu l'accueil du préscolaires simultanément dans les deux édifices.

14.2 Projet cour d'école

Madame Boivin indique que les analyses de sol continuent (densité, composition). Les résultats vont déterminer le type de travaux à faire en sous-sol. Ensuite, l'appel d'offres pourra être lancé. Le MELS n'a pas encore confirmé la subvention qui sera accordée. Lors de la prochaine rencontre du C.É., elle effectuera un rappel des différentes étapes à venir ainsi que la répartition des coûts.

15. Critères de sélection de la direction 2015/2016 (consultation, art. 79 LIP)

Le C.É. est d'accord afin que la lettre de recommandation de Monsieur Sylvain Binette soit déposée à son dossier de candidature.

Les deux lettres, telles que proposées, sont acceptées par le C.É.

16. Varia

Un membre parent demande la question suivante à Mme Boivin : Pourquoi le service de courtoisie a été aboli dans le nouveau modèle de transport scolaire ?

Mme Boivin explique que pour que le scénario 2 soit viable, le parcours doit être de 40 minutes. Suite à un calcul, il est prévu que nous pourrons maintenir notre taux d'utilisation pour le même territoire si l'on enlève le service de courtoisie et que l'on augmente la distance de marche entre les arrêts.

Nathalie Goetz informe les membres qu'une formation sur les budgets se tiendra le 4 mai prochain.

Prochaine réunion : Lundi 25 mai, 2015 à l'édifice Ouest.

Levée de la séance minutée à 21h03.